

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME (à partir de la délibération 2025-09-13), Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025-09-02) et, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Bernard BARRY pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

Mme Karine PAULET pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :

M. André SAGNOL

M. Hervé BONHOMME (jusqu'à la délibération 2025-09-12)

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025-09-01)

Mme Laetitia SABATIER

M. François AKAKO

M. Adrien DESSAILLY

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BERGER

Objet : Décision modificative n°1 – Budget principal exercice 2025

(annule et remplace la Délibération 2025_09_11 suite erreur matérielle - motif : erreur d'écriture sans conséquence sur le fond de la décision)

(2025_09_011)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget 2025 de la commune,

Suite à la dissolution du SELL, et compte tenu du reversement des résultats à la CCMVR, il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de l'exercice 2025 :

AR Prefecture043-214302242-20250918-2025_09_011-DE
Reçu le 01/10/2025

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL D65 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	183 540.67€	0.00 €	0.00€
TOTAL D002 : Résultat de fonctionnement reporté	112 972.25€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL R75 : Autres produits divers de gestion courante	0.00€	0.00€	0.00€	70 568.42€
Total FONCTIONNEMENT	112 972.25€	183 540.67€	0.00€	70 568.42€
Total	70 568.42€		70 568.42€	

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025 telle que présentée.

Membres en exercice	27
Présents	16
Représentés	4
Votants	20

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	20

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 01/10/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 01/10/2025

Pour Copie conforme le : 01/10/2025
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE